

Sujet pour l'ensemble des centres de gestion organisateurs

CONCOURS ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE

Session 2023

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Durée :3 heures – Coefficient : 1

Avertissement :

Les parties en bleue sont à développer par l'auteur du corrigé.

Les parties en grisé sont des indications qui disparaîtront dans le corrigé final.

Sujet :

Vous êtes animateur territorial principal de 2ème classe au sein de la direction de l'éducation de la ville d'Animville (150 000 habitants).

La ville comprend 30 groupes scolaires avec chacun un accueil périscolaire municipal et 20 accueils de loisirs extrascolaires. Un institut médico-éducatif et un centre de loisirs associatif spécialisé dans l'accueil d'enfants en situation de handicap complètent l'offre du territoire.

La commune est confrontée à l'augmentation du nombre de demandes de prises en charge spécifiques, pour les enfants en situation de handicap, sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans un premiers temps, la directrice de l'éducation vous demande, en tant que référent de l'animation, de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur l'accessibilité des enfants durant tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Dans un second temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant à la commune d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap.

INDICATIONS DE CORRECTION

RAPPORT ASSORTI DE SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

1) Présentation du sujet

Ce sujet sur les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap, en temps scolaire et surtout sur les moments péri et extrascolaires dont la responsabilité incombe aux collectivités locales, demeure toujours d'actualité.

Les ambitions de la loi de février 2005 sont loin d'être toutes atteintes, et les résultats divergent selon les territoires et les politiques volontaristes mises en place.

Les familles concernées et les associations représentatives en pâtissent et maintiennent la pression pour une inclusion exhaustive des enfants.

Or, si la scolarisation des enfants à besoins particuliers évolue plutôt favorablement, de sérieuses difficultés persistent sur les temps péri et extra scolaires.

En effet, les collectivités doivent assumer cet accueil et déplorent un manque d'accompagnement de l'État (financier, humain et matériel).

Il ne s'agit pas de développer un projet d'animation traditionnelle, mais il est attendu un projet d'accueil, rassemblant un ensemble de propositions cohérentes, complémentaires et réalistes en favorisant un maillage partenarial essentiel.

On attend donc des connaissances sur :

Les dispositifs existants en matière d'accueil des enfants en situation de handicap,

Le rôle des collectivités dans cette mission d'inclusion,

Le cadre réglementaire ...

Dans la seconde partie, le candidat devra mettre en évidence sa capacité de synthétiser et de détecter des infos essentielles ainsi qu'une méthodologie de projet adaptée.

L'objet pour le candidat sera de transposer une problématique majeure et nationale à l'échelle d'un territoire local.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Dans un premier temps, le candidat doit préciser le contexte dans lequel nous nous situons :

Une augmentation de la demande d'accueils spécifiques face à laquelle les communes ont du mal à faire face : financement, accessibilité, difficultés de recrutement, méconnaissance des dispositifs d'accompagnement, absence d'une politique nationale transverse et opérationnelle...

Les documents définissent cette situation, abordent cette problématique et apportent des éléments de réponse.

Le candidat devra démontrer qu'il a saisi les enjeux, l'impact sur la vie sociale des familles et l'obligation de résultats pour les communes.

Les propositions du candidat seront dictées par la prise en compte des enjeux nationaux et une concrétisation à l'échelle de la collectivité territoriale.

Document 1 – 3 pages

« *École inclusive : tous les indicateurs sont à la hausse pour la rentrée 2020* » - Jean-Noël Escudié
- Localtis – Banque des territoires – 13 novembre 2020

Ce document pivot sur l'école inclusive fournit de précieux chiffres clés que le candidat ne pourra pas contourner : nombre d'enfants scolarisés et sa forte augmentation, progression des Sessad ... Y sont également évoqués les dispositifs déployés, à évoquer tant dans la 1ère partie que dans les propositions opérationnelles : ULIS, AESH, formation des enseignants, rôle clé des Conseils Départementaux, Numéro vert national,, pôle inclusif d'accompagnement localisé, livret parcours inclusif ...

Document 2 – 2 pages

« *La collectivité doit bien assumer le financement d'un AESH sur le temps périscolaire* » - Conseil d'État, décision n°422248 - 20 novembre 2020

Ce document apporte une information juridique qui renvoie le financement des postes d'AESH sur les temps périscolaires à la charge de la collectivité territoriale.
Parmi les pistes d'amélioration de l'accueil qui seront déclinées en 2ème partie du devoir, le candidat pourra s'en appuyer.

Document 3 - 1 page

« *Enfants handicapés : quel accès aux centres de loisirs ?* » - CAF - 19 octobre 2018

Ce document révèle la crainte de nombreux parents de confier leurs enfants en situation de handicap à des organisateurs de centres de loisirs.

Pourtant, le soutien de la Caf et la volonté d'inclusion des organisateurs permettent des accueils adaptés.

Outre le constat, le candidat pourra s'inspirer de ce document dans ces propositions.

Document 4 – 2 pages

« *Handicap : « la collaboration avec l'Éducation nationale reste chaotique* » - Michèle Foin - La Gazette des communes – 11 mai 2021

Le rôle clé des collectivités territoriales en matière d'inclusion des enfants en situation de handicap est étayé, mais révèle des dysfonctionnements dans le partenariat avec l'État.

Le candidat trouve ici des exemples de freins et limites des dispositifs à citer en 1ère partie.

L'indispensable maillage transversal entre tous les acteurs concernés sera développé dans les propositions.

Document 5 - 3 pages

« *Accueil de loisirs pour tous : des collectivités y arrivent* » - Michèle Foin – La Gazette des communes – 28 mai 2021

Ce document pivot accentue les propos du document 4, et met en avant des modalités développées par certaines collectivités.

Le constat développé, les chiffres, les écueils (difficulté de recrutement, fonctionnement en silo Éducation Nationale / Collectivités territoriales...) et propositions (réfèrent handicap, formations, protocole d'accueil ...) sont des éléments que l'on devra retrouver dans les copies des candidats.

Document 6 - 4 pages

« *Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap : les principales préconisations du Cnesco* » - Conseil national d'évaluation du système scolaire - 2016 – 4 pages

Des propositions stratégiques et opérationnelles (accessibilité, projet d'établissement dédié, accompagnement spécifique, formation, mutualisation ...) sont émises, dont le candidat s'emparera dans la seconde partie de son devoir.

Document 7 - 2 pages

« *Cadre de référence - Pôles d'appui et de ressources* » - Mission nationale accueils de loisirs & handicap – novembre 2018

Le document détaille le rôle et les missions des Pôles d'Appui et de Ressources, dont la mise en place pourra être une des principales propositions émises par le candidat.

En effet, ces pôles d'appui occupent une place transverse dans la politique d'accueil des enfants en situation de handicap : lien avec les familles, relation étroite avec les lieux d'accueils et les partenaires.

Les éléments du dernier paragraphe sur les impacts et l'évaluation permettront d'étoffer la dernière partie du devoir.

Document 8 - 3 pages

« *Les centres de loisirs accueillent tous les enfants !* » - Rennes Ville & Métropole – 19 juillet 2021

Le focus est mis sur le dynamisme et l'exemplarité de la ville de Rennes dans l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.

La notion d'anticipation et de relation avec l'Éducation Nationale est là aussi abordée.

Document 9 - 6 pages

« *Accompagner un enfant nécessitant un accompagnement spécifique dans un accueil collectif de mineurs* » - Guide pratique (extraits) - Rennes Ville & Métropole – 2019 – 6 pages

En complément du document précédent, ce guide pratique de la ville de Rennes résume les éléments essentiels afin de favoriser l'accueil de tous les enfants dans les structures municipales.

Le document présente également les différents types de handicap engendrant des consignes particulières à respecter par le personnel d'encadrement.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation de la note sous la forme suivante :

Collectivité d'Animville

RAPPORT

à l'attention de la Directrice de l'Éducation

Objet : Accueil des enfants en situation de handicap

Références :

Loi handicap du 11 février 2005

Introduction

Rappel du cadrage : la note doit comporter une introduction d'une quinzaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, définitions éventuellement, problématique) et doit impérativement comprendre une annonce de plan.

Éléments pouvant être abordés en introduction :

Un chiffre fort : en France, sur le temps scolaire, 220 000 enfants accompagnés en 2020 contre 25 000 en 2006,

L'école inclusive, priorité de l'Éducation Nationale,

La loi handicap du 11 février 2005,

Le candidat doit cerner et présenter la problématique à laquelle les collectivités sont confrontées :

Faire face à une demande croissante et proposer des accueils de confiance pour les familles, en toute sécurité et encadrés par du personnel formé et/ou qualifié.

Les collectivités ne disposent pourtant pas forcément de moyens afin de mener à bien ces objectifs et souffrent également d'une relative méconnaissance des leviers et outils activables : pistes de financement, soutien technique et pédagogique que peuvent apporter certaines instances ...

L'annonce du plan évoquera donc le diagnostic, les enjeux et les freins dans le cadre d'une 1ère partie.

La seconde partie mettra en avant des solutions opérationnelles, transposables au niveau d'Animville, en tenant bien compte des caractéristiques de la commune décrites dans le sujet.

Plan détaillé

Rappel du cadrage : sans être obligatoire, un plan en deux parties et deux (ou trois) sous-parties est classique pour une épreuve de note de synthèse. Ce plan est matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

I. L'ACCESSIBILITÉ DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES TEMPS SCOLAIRE, PÉRI ET EXTRA SCOLAIRE

A. L'accueil des enfants à besoins spécifiques

1) Un diagnostic frappant (documents 1, 6, 7, 9)

Hausse constante des enfants à accueillir (118 000 enfants scolarisés en 2006, 385 000 en 2020),

Définition des différents types de handicap,

Des parcours personnalisés : ULIS, TSA ...,

Les éléments essentiels à appréhender dans l'accueil de ces enfants ...

2) De nombreux acteurs concernés (documents 1, 3, 7, 9)

Collectivités territoriales et Éducation Nationale,

Caf, ARS, MDPH,

Pôle inclusif d'accompagnement localisé, Pôles d'appui,

SESSAD, AESH,

Familles ...

Des appréhensions des familles avant de confier leurs enfants

...

3) Un cadre réglementaire (documents 1, 4, 5)

Loi handicap de 2005,

École inclusive, priorité de l'Éducation Nationale

Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école,

Comité national de suivi de l'école inclusive,

Un numéro vert national ...

B. Des résultats parfois probants malgré des difficultés indéniables

1) Des initiatives encourageantes (documents 4, 5, 8)

Evolution des parcours personnalisés,
Des protocoles d'accueil adaptés,
Des retours d'expérience à Meudon, Toulouse, Rennes ... : nominations de référents, établir un processus global d'inclusion, des échanges anticipés avec les familles ...

2) Un impact financier important pour les Collectivités Territoriales (documents 2, 4)

Financement des postes d'AESH par les collectivités sur le temps périscolaire,
Difficultés de recrutement,

Financement des formations pour les animateurs,
Méconnaissance des dispositifs de soutien,

3) Manque d'efficacité des dispositifs déployés (documents 4, 5)

Travail en silo Éducation Nationale / Collectivités territoriales (« collaboration chaotique »),
Volonté des Collectivités Territoriales d'être mieux considérées,

Allocation d'éducation pour enfant handicapé 7 fois moins déployée que ce qu'elle devrait être,
Absence de notification MDPH hors temps scolaire ...

II. Le projet d'accueil de tous les enfants en situation de handicap d'Animville

A. La coordination de tous les acteurs, indispensable pour une stratégie efficiente

1) Documents et connaissances du candidat

Mise en place du projet (connaissances du candidat en méthodologie de projet, en terme de partenariats institutionnels et associatifs, de dispositifs innovants et de critères d'évaluation),

État des lieux, cartographie,
Mise en place d'un COPIL et d'un COTECH,
Nomination d'un référent loisirs et handicap (retour d'expérience des Hauts de Seine (*document 3*))

A l'initiative du Maire d'Animville, mobilisation des services et partenaires (Direction de l'Éducation, DRH, Finances, Formation, Éducation Nationale et ses établissements scolaires du territoire, institut médico-éducatif, centre de loisirs spécialisé, Conseil Départemental, Caf, PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé), pôle d'appui et ressources (*document 7*), ARS...)

2) Documents et connaissances du candidat

Sollicitation de financements : ARS, Caf, Conseil Départemental

Dédier une enveloppe budgétaire au financement des postes d'AESH,

Déclenchement d'un plan de formation, avec une obligation de formation pour tous les animateurs en place

Soutenir l'initiative de l'AMF souhaitant que les notifications MDPH incluent les temps péri et extrascolaire,

B. La mise en place d'un projet local d'inclusion à Animville

Le candidat pourra émettre des idées évoquées dans les documents et/ou issues de ses connaissances personnelles :

1)

Des propositions concrètes applicables (documents et connaissances du candidat),

Le candidat pourra notamment s'appuyer sur les préconisations détaillées dans le document 6 et mettre l'accent sur les incontournables partenariats à développer.

Création d'une charte l'accueil de l'enfant en situation de handicap (*appui du document 9*),

Organiser une grande journée d'animation « découvrir le monde du handicap » avec tous les accueils de loisirs et structures d'Animville, avec par exemple : sensibilisation à la trisomie 21, initiation à la langue des signes, découverte de la pétanque pour personnes en fauteuil roulant, des sports collectifs d'opposition destinés aux personnes déficientes visuelles, parcours en fauteuil roulant, basket-ball en fauteuil, parcours aveugle avec canne et initiation au braille...

Extension au temps péri et extra scolaire du PPS (plan personnalisé de scolarisation) de chaque enfant en situation de handicap,

Mandater un accompagnement par l'association spécialisé Bulle d'air afin d'adapter puis de valoriser les lieux d'accueil auprès de familles

Communication : tous les supports sont mobilisés par le service com' de la ville qui présentent toutes les initiatives déployées sur Animville en « labellisant » tous les accueils adaptés.

2)

Évaluation concomitante et perspectives d'avenir :

Comité de Pilotage de suivi des partenariats,

Enquêtes de satisfaction auprès des familles, des acteurs éducatifs, des collectivités associées, des partenaires institutionnels ...,

Identifier les évolutions positives mais également les freins qui persistent (*document 7*)

Evolution des chiffres de la fréquentation des accueils,

Attractivité des dispositifs déployés, qualité des accueils ...

Perspectives d'avenir.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative pour l'épreuve de note. Si le candidat souhaite conclure, il doit le faire brièvement, sans jamais rajouter des informations oubliées, pour valoriser l'essentiel de la note.